

Droit aux loisirs

- Tu as le droit au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives.
- Tu as le droit de participer librement aux activités artistiques et culturelles.

Les Etats doivent protéger ce droit. Ils encourageront toutes les initiatives favorisant le développement de ce droit, dans des conditions d'égalité.



Droit à la famille

- Tu as le droit le droit de vivre avec tes parents, sauf si cela est contre ton intérêt (par exemple si tes parents te maltraitent ou te négligent).
- Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents.
- Ceux-ci ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.
- Si tu es séparé de tes deux parents, ou de l'un d'eux, tu as le droit de les ou de le voir régulièrement, sauf si cela est contraire à ton intérêt.
- Tu as le droit de savoir où se trouvent tes parents, (par exemple, s'ils sont détenus ou exilés) sauf si cela est contraire à ton intérêt.
- Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.
- Si tes parents habitent dans deux pays différents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec chacun d'eux.
- Comme tes parents tu as le droit de quitter tout pays et d'y revenir pour que vous restiez en relation.



Droit à l'éducation

Les Etats te reconnaissent le droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances.

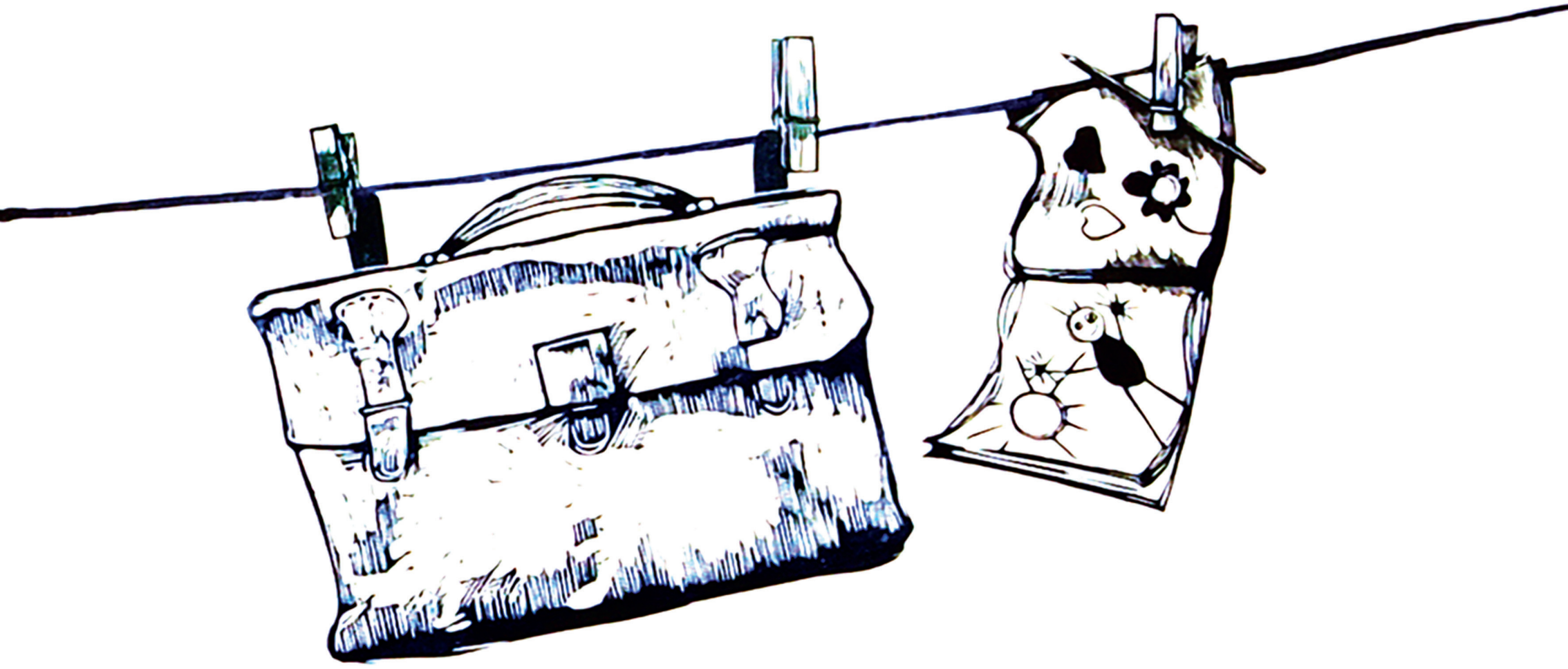
Pour cela :

- Tu dois pouvoir bénéficier gratuitement de l'enseignement primaire. Cet enseignement est obligatoire,
- Les Etats encouragent l'organisation d'un enseignement secondaire. Ils le rendent accessible à tous les enfants. Il doit être gratuit. Des aides financières doivent être accordées, en cas de besoin,
- L'enseignement supérieur doit être également accessible. en fonction de tes capacités,
- Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle,
- Tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter régulièrement l'école.

Les Etats doivent veiller à ce que les règles de la vie scolaire respectent ta dignité d'être humain conformément à cette convention.

Les Etats doivent coopérer pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et pour faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques ainsi qu'aux méthodes modernes d'enseignement.

Les pays en développement doivent être particulièrement aidés.



Droit à un niveau de vie correct (Droit à un toit)

- Tu as le droit d'avoir un niveau de vie correct qui te permette de te développer normalement.
- Ce sont tes parents qui ont la responsabilité de ton développement.
- Si nécessaire, les pays devront aider tes parents, surtout pour te nourrir, t'habiller et te loger.
- Si tu as le droit à une pension alimentaire, les pays veilleront à ce que tu la reçoives. Les pays s'organiseront pour t'assurer ce droit, où que tu sois.



Le droit à la liberté d'expression

- Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion.
- Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

Ta liberté d'expression a certaines limites.

Tu dois respecter les droits et la réputation des autres.

Tu ne peux pas mettre la société en danger.



Le droit d'être protégé

- Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d'être protégé contre la violence, l'abandon, la négligence, l'exploitation et la violence sexuelle.
- Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t'arriver, les pays devront prendre soin de toi.



Le droit à l'égalité

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.
- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.



Le droit à la santé et aux services médicaux

Les pays doivent te permettre d'être en bonne santé en mettant à ta disposition tous les soins de santé dont tu as besoin.

Les pays doivent travailler en priorité sur :

- La réduction du nombre de décès d'enfants,
- L'amélioration des soins de base pour tous les enfants,
- Le développement des aides pour les mères avant et après l'accouchement,
- L'amélioration de la planification familiale (c'est-à-dire, tous les moyens qui aident les parents à choisir à quel moment ils auront un enfant),
- Les pays supprimeront les pratiques traditionnelles qui sont dangereuses pour la santé des enfants.

**CARNET
DE
SANTÉ**

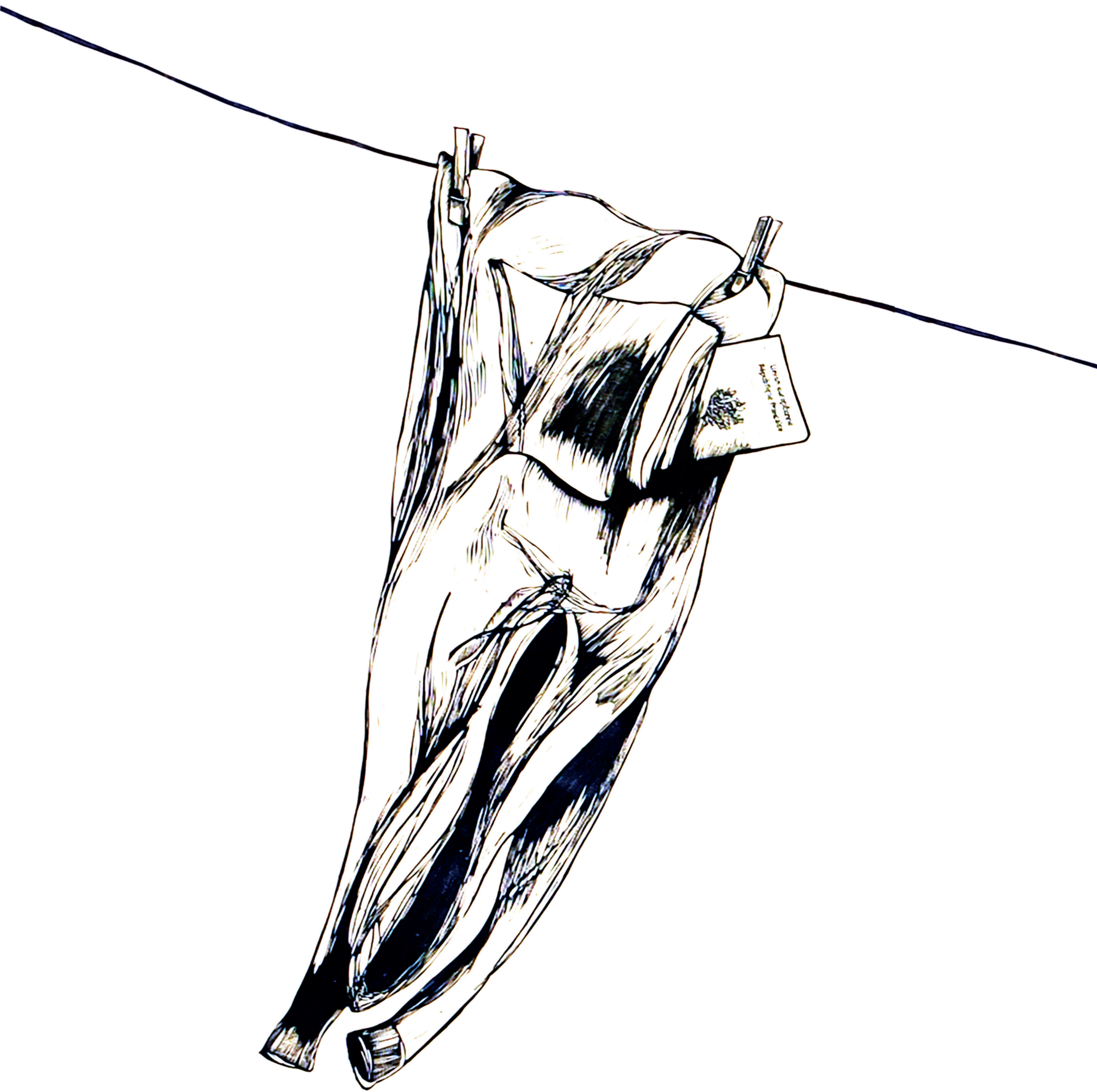
[Redacted area]



Le droit à l'identité

- Les pays doivent protéger ton identité. Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.

Si tu es privé de ton identité, les pays doivent te protéger et t'aider à la récupérer aussi vite que possible.



Droit à l'alimentation

- Les pays doivent te permettre d'être en bonne santé en mettant à ta disposition tous les soins de santé dont tu as besoin.

Les pays doivent travailler en priorité sur :

- Le développement de soins préventifs (vaccination, etc.) et la lutte contre la malnutrition (les problèmes de santé causés par un manque de nourriture équilibrée),
- Le développement d'accès aux informations sur la santé, la nutrition et l'hygiène.

